

Migrations LGBT+ vers la France : appropriations et négociations des catégories migratoires

LGBT+ Migration to France: Appropriations and Negotiations of Migration Categories

Cyriac Bouchet-Mayer , Nancy Nzeyimana-Cyizere et Cai Chen

Numéro 95, 2025

Fabrique, usages et effets des catégories migratoires internationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1124907ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1124907ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouchet-Mayer, C., Nzeyimana-Cyizere, N. & Chen, C. (2025). Migrations LGBT+ vers la France : appropriations et négociations des catégories migratoires. *Lien social et Politiques*, (95), 345–367. <https://doi.org/10.7202/1124907ar>

Résumé de l'article

Cet article se distingue par son intérêt pour les effets des catégories migratoires sur les personnes LGBT+, sans se limiter au seul cas de l'asile. Il croise pour ce faire les terrains des trois auteur-trices en France hexagonale portant sur les expériences et trajectoires de vie d'(anciens) étudiants gays chinois, de personnes racisées comme noires et d'hommes originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile au motif de l'orientation sexuelle. Tout en rappelant que les personnes LGBT+ en mouvement se répartissent entre différents statuts régulant la présence sur le territoire français et circulent de l'un à l'autre, l'article souligne que certaines catégories sont davantage recherchées et que la distribution est socialement déterminée. Cette inégale répartition entre les catégories migratoires n'est pas tant due à une différence de niveaux d'agentivité que de ressources scolaires, économiques et sociales, qui contribue à définir le champ des catégorisations possibles. Enfin, l'analyse des implications de ces catégorisations sur les conditions de subsistance, les interactions sociales, les expressions identitaires, ou encore les risques psychosociaux invite à penser la construction systémique d'une politique de découragement renforcée à l'égard des personnes socialement moins dotées. En montrant les effets de classement des politiques de régulation des migrations et les traitements différenciés induits par les catégories migratoires, cette contribution permet de questionner les approximations auxquelles sont susceptibles de conduire les catégories d'action publique.

Migrations LGBT+ vers la France : appropriations et négociations des catégories migratoires

CYRIAC BOUCHET-MAYER

Chercheur postdoctoral, Unité de recherche Santesih (UR UM211) – Université de Montpellier, Institut Convergences Migrations (ICM)

NANCY NZEYIMANA-CYZERE

Doctorante – Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR 5044 CERTOP, Institut national d'études démographiques (INED), UR 14 Santé et droits sexuels et reproductifs

CAI CHEN

Doctorant-assistant, Laboratoire d'anthropologie des mondes contemporains (LAMC) – Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie

—

Introduction

Depuis quelques années, l'analyse des catégories migratoires est devenue centrale dans les études sur les migrations (Bialas, Lukate et Vertovec, 2025). Elle remet en cause non seulement les catégories *administratives* ou *juridiques* forgées par la « pensée d'État » (Sayad, 1999), mais aussi les catégories *d'analyse* et *de pratique* – notamment l'incongruence entre les deux – employées par les chercheur·euses (Brubaker, 2013). L'émergence des travaux critiques à l'intersection de la migration et de la catégorisation s'inscrit dans l'actuel « tournant réflexif » des études sur les migrations (Stielike *et al.*, 2024). Cela nous invite à repenser le caractère à la fois contesté et contestable des catégories migratoires créées par l'État, en les appréhendant dans une perspective situationnelle et contextuelle (Bialas, Lukate et Vertovec, 2025). Attentive à l'expérience des catégorisé·es, cette contribution entend dépasser l'analyse des modalités de catégorisation étatique des migrant·es. Dans cette perspective,

elle propose d'interroger la manière dont les personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuel·les, transgenres et autres) en mouvement vers la France hexagonale s'approprient, négocient et contestent ces catégories étatiques, et mettent à l'épreuve celles employées par les chercheur·euses.

Les sciences sociales témoignent un intérêt croissant pour les migrations des personnes LGBT+ depuis plusieurs décennies (Manalansan IV, 2006; Luibhéid, 2008). En France, une partie de ces travaux portent spécifiquement sur les demandeur·euses d'asile au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG). Certains analysent les processus d'évaluation des demandes de protection internationale (Kobelinsky, 2012; Borrillo, Salcedo et Havkin, 2020; Hamila, 2022, 2024, 2025) ou le rôle des associations spécialisées (Giametta, 2020; Cesaro, 2021; Chossière, 2022b; Bouchet-Mayer et Ferez, 2024). D'autres concernent davantage les expériences vécues par les demandeur·euses d'asile, réfugié·es ou encore exilé·es LGBT+ (Chossière, 2021; Bouchet-Mayer, 2023; Stella, 2023). Moins sensible au statut administratif, une autre partie de la littérature met au centre de l'analyse les aspects identitaires et la manière dont ils (re)façonnent les trajectoires et les expériences d'installation des migrant·es LGBT+ ou *queer* (Awondo, 2011, 2020; Perfors Barradas, 2021; Chen, 2023). Ces travaux soulignent les effets cumulés de différents stigmates sur l'incorporation sociale des personnes LGBT+ racisées tout en mettant en lumière la complexité de leurs identifications sexuelles ou de genre et des dynamiques d'appartenance qui en découlent (Trawalé et Poirer, 2017; Jahjah, 2022). Dès lors, on constate une multiplication des catégories d'État et d'analyse attribuées à cette population hétérogène, que l'on tend pourtant à regrouper sous une même identité sociale présumée commune.

L'expression « personnes LGBT+ en mouvement » désigne à la fois la pluralité des identités de genre et d'orientations sexuelles, ainsi que des trajectoires de migration ressentie comme internationale, y compris depuis les départements et régions d'outre-mer (DROM, ou « outre-mer ») dans le cas de notre étude. Nous l'employons afin de mettre en lumière à la fois des expériences partagées et la diversité interne, tout en reconnaissant l'inégale représentation des différentes identités dans notre échantillon. En effet, les régimes migratoires contemporains s'inscrivent dans une logique multiscalaire de catégorisation (Glick Schiller et Salazar, 2013). D'abord, à l'échelle mondiale, la distinction principale oppose citoyen·nes et étranger·ères selon le cadre étatique. Ensuite, à l'échelle européenne, le régime de Schengen (« communautaire ») complexifie cette division en hiérarchisant les étranger·ères : les ressortissant·es

de l'espace Schengen circulent librement, tandis que les ressortissant·es de pays tiers doivent se soumettre à des dispositifs réglementés pour circuler ou s'installer. En France, les extra-Schengen doivent justifier leur séjour selon des catégories migratoires prédéfinies (travail, famille, études, asile). Or, la rigidité administrative et procédurale contraste avec la plasticité des trajectoires et des subjectivités de ces populations hétérogènes. Par ailleurs, les catégories d'analyse mobilisées par les chercheur·euses, telles que « réfugié·es » ou « migrant·es LGBT+ », risquent d'occulter la diversité des situations administratives, socioéconomiques et identitaires des populations étudiées. Dès lors, une lecture plus fine des migrations s'impose, en interrogeant à la fois les logiques et les effets de catégorisations mises en œuvre par les politiques migratoires (Martiniello et Simon, 2005; Lepoutre et Malogne-Fer, 2022), ainsi que l'impact de la reprise de ces catégories dans les recherches sur les migrations (Levitt, 2012; Dahinden, Fischer et Menet, 2021).

Dans ce contexte, cet article s'attache à analyser comment les dimensions administratives des frontières des États-nations pèsent sur les expériences de vie des personnes LGBT+ en mouvement vers l'Hexagone, en élargissant la catégorie « migrant·e » à sa dimension vécue plutôt qu'administrative (Sayad, 1999; Martiniello et Simon, 2005), et en envisageant le mouvement des personnes LGBT+ au-delà du prisme de la migration « forcée », ou exclusivement motivée par la sexualité (Cantú, 2009; Carrillo, 2017; Stella, Flynn et Gawlewicz, 2018; Chen, 2025; Chossière, 2025). Pour ce faire, nous proposons ici une approche dite situationnelle et contextuelle dans nos analyses comparatives, en tenant compte de la situation spécifique et du contexte particulier dans lequel les personnes LGBT+ en mouvement sont catégorisées par les régimes migratoires, plutôt que de considérer ces catégories administratives de manière rigide et statique (Bialas, Lukate et Vertovec, 2025). Dans cette optique, il incombe de prêter attention à la fois aux trajectoires individuelles à travers l'espace et le temps, ainsi qu'aux effets produits par les processus de catégorisation sur ces mêmes trajectoires (Lepoutre et Malogne-Fer, 2022). En effet, il s'agit d'une part de souligner la multitude de statuts administratifs attribués aux personnes LGBT+ en mouvement, ainsi que leurs effets différenciés sur les conditions matérielles d'existence, relations interpersonnelles et subjectivités; et, d'autre part, d'examiner la part socialement située d'agentivité des individus, c'est-à-dire leur capacité à négocier, s'approprier ou rejeter les catégories administratives liées au droit au séjour et à la citoyenneté.

Une approche croisée en contexte hexagonal contemporain

Nous nous appuyons sur des données qualitatives collectées par les trois auteur·trices lors d'enquêtes distinctes menées en France hexagonale. La première (enquête 1) est une ethnographie multi-située conduite en Île-de-France entre 2018 et 2023, au cours de laquelle ont été occupées les positions de salarié puis membre du conseil d'administration d'une association de prévention du VIH (48 mois) et de bénévole d'une association LGBT+ spécialisée dans les accompagnements à la procédure de demande d'asile (24 mois). Ces engagements associatifs ont permis de documenter les interactions entre intervenants associatifs et usagers. En parallèle, des relations de « commune humanité » (Bruneteaux, 2018), faites de conseils, soutien ou amitié ont été nouées avec 16 hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest¹. Des entretiens semi-directifs formels et des échanges informels répétés sur des périodes de quelques mois à plus de cinq ans visaient à documenter leurs trajectoires et contextes immédiats de vie pendant toute la durée de leur procédure de demande d'asile.

La deuxième étude (enquête 2) repose également sur une ethnographie, virtuelle cette fois, en raison de l'hyperconnectivité de la population enquêtée et du contexte pandémique lié à la COVID-19. Elle a été conduite entre 2020 et 2021 auprès d'hommes gays chinois arrivés en France avec le statut d'étudiants internationaux². Cette enquête comprend des observations participantes dans le cyberspace *queer*, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et WeChat, dans des groupes de discussion, pendant les activités en ligne organisées par des associations LGBT+ chinoises ainsi que sur des plateformes de rencontre gays. Ces observations ont été enrichies par des entretiens semi-directifs réalisés à distance, à l'aide d'outils numériques, auprès de 16 personnes âgées de 22 à 38 ans, généralement issues de milieux sociaux favorisés. Certaines avaient obtenu un droit de séjour en tant que migrant·es qualifié·es ou résident·es permanent·es à l'issue (ou au cours) de leurs études; quatre étaient retournées dans leur pays natal, tandis que d'autres n'excluaient pas cette possibilité.

La dernière enquête (enquête 3) est une recherche doctorale consacrée aux vulnérabilités face au VIH et au sida des personnes racialisées comme noires en France. Elle s'appuie sur un corpus d'entretiens semi-directifs menés auprès de 70 personnes³ et d'observations directes⁴ réalisés entre

janvier 2022 et février 2023 en régions parisienne et toulousaine. Cet article compare spécifiquement les données recueillies auprès de dix personnes LGBT+ ayant migré depuis un pays étranger – en provenance d’Afrique ou des Caraïbes – et de quatre personnes originaires d’« outre-mer »⁵. Le premier groupe, celui des « étranger·ères », rassemble des personnes aux statuts variés, incluant des demandeur·euses d’asile, des réfugié·es, des étudiant·es, des travailleur·euses ainsi que des personnes naturalisées françaises. Quant au second, il est composé de « migrant·es internes », bénéficiant du droit à la libre circulation. Parmi les 14 personnes de 22 à 41 ans étudiées dans le cadre du présent article figurent dix hommes gays ou bisexuels, deux femmes lesbiennes, une femme transgenre hétérosexuelle et une femme bisexuelle.

La diversité des populations étudiées, des objets de recherche explorés, des cadres théoriques mobilisés et de nos positionnalités – homme français blanc, migrant gay d’origine chinoise et femme noire immigrée d’Afrique, naturalisée française durant l’enfance – offre une vision élargie des expériences migratoires LGBT+ et une diversité d’approches et rapports à l’objet. Dans une perspective comparative, nous analyserons les trajectoires migratoires de personnes LGBT+ en portant attention aux ressources sociales et matérielles mobilisées en amont de leur départ, que ce soit par elles-mêmes ou par leur entourage.

De l’inégale distribution et circulation des personnes LGBT+ en mouvement entre les catégories migratoires

La migration des personnes LGBT+ est souvent motivée, directement ou indirectement, par la quête de liberté sexuelle ou par la fuite d’un environnement homophobe (Cantú, 2009; Carrillo, 2017). Toutefois, cette dimension n’est pas toujours la raison de l’octroi de leur droit au séjour, et les mouvements en question ne franchissent pas nécessairement les frontières des États-nations. Le premier constat que nous partageons concerne la répartition des personnes migrantes LGBT+ entre différentes catégories administratives, qui peuvent évoluer au fil du temps et réduire les raisons plurielles de leur projet migratoire à une « cause unique » (Luibhéid et Chávez, 2020; Mole, 2021; Camminga et Marnell, 2022). Certaines personnes LGBT+ demandent d’abord une protection internationale pour des motifs autres que l’OSIG, ne revenant à ce motif que lorsqu’elles le découvrent ou en cas d’échec d’une première demande (voir aussi Chossière, 2025). C’est précisément le cas d’Hamidou (enquête 3), 32 ans, émigré de Côte d’Ivoire et débouté de sa première demande d’asile, qui explique : « L’association... j’ai fait des recherches [...],

puis y a un ami qui m'a dit : "Il faut faire ta demande sur LGBT" [...] et mettre de nouveaux éléments. » (Entretien réalisé en région parisienne, été 2022) Or, l'OSIG, reconnue comme motif légitime de protection internationale depuis 1999 en France (McGhee, 2001; Hamila, 2022), fait face à une double suspicion, à la fois institutionnelle et communautaire (Cesaro, 2021). Dans le cas d'Hamidou, c'est justement la crainte de la stigmatisation de l'homosexualité qui l'a conduit à occulter son OSIG lors de sa première demande d'asile, comme il le révèle : « Moi, ma malchance, c'est quoi ? C'est que mon avocat m'a dit de parler en dioula. [...] Elle a appelé un interprète. Et moi, je voulais pas qu'elle appelle un interprète. [...] [A]vec l'interprète, tu peux pas tout évoquer. » De manière similaire, d'autres personnes LGBT+ expliquent ne pas demander l'asile à ce motif par réticence à mettre en récit leur intimité dans le cadre de la procédure. Ces stratégies d'évitement révèlent que les personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG ne représentent finalement qu'une portion émergée des personnes LGBT+ déplacées, surreprésentée dans la littérature scientifique.

L'asile au motif de l'OSIG n'est pas toujours envisagé par les individus qui peuvent mobiliser d'autres motifs ou prétendre à d'autres titres de séjour. C'est le cas d'(anciens) étudiants gays chinois (enquête 2), qui associent rarement leur homosexualité à leur statut migratoire bien que leur migration soit intrinsèquement liée à une quête de liberté sexuelle. Ces jeunes hommes issus de milieux favorisés tendent à formuler leur projet migratoire en des termes socialement acceptables, notamment en évoquant le désir d'« étudier à l'étranger pour obtenir un diplôme valorisé » (Chen, 2025). Ce projet, tout en contribuant à la reproduction des inégalités sociales (Xiang et Shen, 2009), est conforme aux attentes familiales et sociales (Kam, 2020). Après leurs études, certains tentent de s'installer en France ou en Europe en changeant de statut (migrant-e qualifié-e ou diplômé-e se qualifiant pour une autorisation provisoire de séjour [APS] d'un an) (Li, 2020), mais sollicitent rarement l'asile. D'autres envisagent de devenir auto-entrepreneurs ou de se marier avec un Français pour demander un regroupement familial (voir Lévy et Lieber, 2009). Le choix de vivre en France est parfois temporaire, pour acquérir une expérience de travail avant de rentrer au pays. Les personnes LGBT+ migrantes peuvent disposer, au-delà de l'asile, d'un titre de séjour pour le travail, pour des raisons familiales ou de soins, ou se trouver en situation irrégulière. Ainsi, Hubert (enquête 3), 31 ans, originaire d'Afrique francophone, illustre parfaitement cette voie professionnelle : ayant d'abord obtenu un diplôme d'une grande école en tant qu'étudiant, il a ensuite accédé au statut de salarié cadre, pour finalement être naturalisé français en 2023.

Par ailleurs, les approches diachroniques révèlent des changements de statut au long de la vie : d'irrégulier·ère à demandeur·euse d'asile, de demandeur·euse d'asile à réfugié·e ou débouté·e (irrégulier·ère), de réfugié·e à naturalisé·e, de débouté·e à titulaire d'un titre de séjour pour travail ou études, ou inversement d'étudiant·e vers demandeur·euse d'asile, d'étudiant·e à travailleur·euse, etc. Si presque tous les sens de circulation sont possibles, on repère que certains statuts sont priorités par les individus. C'est le cas de la nationalité, acquise pour toujours (sauf cas exceptionnel) et accompagnée des mêmes droits que pour tout·e autre citoyen·ne. C'est également le cas du statut de réfugié·e, qui donne accès à un titre de séjour de dix ans, renouvelable. Si sa durée et les droits qui lui sont associés sont prisés, il s'obtient à l'issue d'une longue et incertaine procédure, souvent marquée par la précarité matérielle du fait de l'interdiction de travail et d'une exposition induite de l'OSIG lorsqu'elle en est le motif. De plus, une fois obtenu, il est assorti d'une interdiction de retour dans le pays d'origine. Pour ces différentes raisons, certain·es lui préfèrent le titre de séjour pour études ou travail, lorsqu'ils sont en mesure de choisir.

À l'inverse, à l'échelle de nos échantillons, le statut le plus évité est celui d'irrégulier·ère, qui expose tant à l'étiquette socialement discriminée de « sans-papiers » qu'à la menace d'un changement de vie brutal et imposé, comme l'enfermement ou l'expulsion (Le Courant, 2022). Beaucoup d'enquêté·es, notamment les plus mobiles (par exemple les étudiants de l'enquête 2), cherchent à éviter le regroupement familial, surtout « par le mariage » (Le Bail, Lieber et Ricordeau, 2018) en raison de la dépendance à autrui et des contraintes qu'il implique (Fresnoza-Flot et Ricordeau, 2013). Ainsi, bien que la hiérarchie entre statuts soit fondamentalement subjective, un consensus se dessine autour d'un continuum opposant statuts désirables et statuts précaires. Si cette hiérarchie ne peut être pensée indépendamment des régimes de citoyenneté, des territoires d'origine (outre-mer, Schengen, hors Schengen) et des inégalités qui l'accompagnent, on doit également porter attention aux autres formes d'inégalités de répartition sur ce continuum ainsi qu'au fondement expérientiel de cette hiérarchie. Tandis que les ressortissant·es de l'espace Schengen circulent librement, malgré certaines inégalités sociales persistantes, les personnes originaires de pays non européens font face à des restrictions dès la demande de visa (Dupont, 2021, 2025). Les Français·es d'origine ultramarine échappent pour la plupart à ces contraintes administratives restreignant la migration et l'installation en Hexagone et ont développé des positionnements identitaires distinctifs (Célestine, 2013). Toutefois, selon leur apparence, les ultramarin·es restent associé·es à une subalternité symbolique,

relationnelle et matérielle en métropole, au même titre que les migrant·es originaires d'Afrique subsaharienne, une durabilité postcoloniale (Stoler, 2016; Cosquer, Le Renard et Paris, 2022).

Malgré la circulation des personnes entre ces différentes catégories administratives, on remarque une inégale répartition sociodémographique des enquêté·es entre ces catégories. Si l'on se focalise sur les hommes originaires d'Afrique de l'Ouest demandant l'asile en France au motif de l'OSIG, il est clair que les mieux dotés en ressources économiques et scolaires et les plus insérés dans des réseaux de sociabilité LGBT+ ont davantage d'aisance à obtenir le statut de réfugié·e (Chossière, 2022a; Bouchet-Mayer et Ferez, 2024). On retrouve également les mêmes inégalités socioéconomiques et sociorelationnelles parmi les personnes LGBT+ qui bénéficiaient de statuts valorisés avant leur demande d'asile (tels qu'un visa de travail ou d'études) ou qui ont accédé à la citoyenneté française par naturalisation, ces dernières étant généralement parmi les mieux dotées. Inversement, l'enquête 3 révèle que les moins doté·es en ressources scolaires, économiques et relationnelles peinent davantage à s'approprier les démarches de régularisation, ce qui se traduit par des procédures d'asile plus longues. Ce phénomène s'accroît lorsque les personnes LGBT+ sont socialement isolées et méconnaissent les procédures de demande d'asile au motif de l'OSIG : elles sont alors particulièrement exposées à l'irrégularité administrative ou ont tendance à renoncer à demander la naturalisation malgré l'obtention du statut de réfugié·e.

Ce premier axe de résultats met en lumière la dispersion et la circulation des personnes LGBT+ en mouvement entre différentes catégories migratoires. Au-delà de cette diversité apparente, la surreprésentation d'études sur les demandeur·euses d'asile LGBT+ risque de réduire leur expérience à celle de réfugié·es. Certaines recherches contournent cet écueil en étudiant des populations LGBT+ réunies par une catégorie raciale, une origine géographique ou nationale commune, mais privilégient souvent l'effet de ces catégories au détriment des dimensions administratives ou des trajectoires sociales. Or, cette première partie souligne aussi l'existence d'une hiérarchie, ou échelle de désirabilité, partagée entre les catégories migratoires, ainsi que d'inégalités sociales dans la répartition des individus entre celles-ci. Cette inégalité initiale détermine ensuite les options administratives disponibles et la possibilité de dissocier sa sexualité des démarches officielles. En entrant par les expériences vécues de l'ensemble des personnes LGBT+ en mouvement et en croisant les données de nos terrains respectifs, nous cherchons à étudier les processus

qui permettent à certaines d'entre elles cette dissociation entre vie privée et statut migratoire, tandis que d'autres doivent faire de leur sexualité un argument administratif.

L'agentivité socialement contrainte des personnes LGBT+ face au processus de catégorisation

L'étendue des catégories migratoires possibles dépend d'abord des conditions de migration. Éviter une catégorisation en irrégularité nécessite l'obtention de visas auprès de l'ambassade de France dans le pays d'origine, avant même le départ. Or, la conduite de ces démarches administratives exige de mobiliser des ressources scolaires minimums, d'identifier les motifs acceptés par l'ambassade (par exemple tourisme, travail, études) et d'éviter de laisser entendre une volonté d'installation, comme Omran (enquête 1) : « Ça m'a pris un an parce que j'ai déposé trois ou quatre fois au consulat et ils m'ont refusé. [...] J'avais donné tous les papiers, j'ai dit que je venais que pour les vacances, et voir après comment m'installer. Mais ils m'ont refusé. » (Entretien réalisé en juin 2020 à Paris)

D'autres enquêté·es, comme Paul (enquête 1), maîtrisent ces subtilités de présentation mais se voient refuser le visa touristique au motif de ressources économiques insuffisantes : « Je l'avais demandé [le visa], mais ça a été refusé deux fois. Parce qu'en fait, il faut un motif. Ils ont une mentalité sur l'immigration. [...] Avec les jeunes, il faut avoir de l'argent, il faut [...]. C'est trop compliqué, on demande trop de choses, à l'ambassade de France. » (Entretien réalisé en juillet 2020 à Paris) Le contournement de ces contraintes nécessite d'être en mesure de faire valoir des motifs relatifs au travail ou aux études. C'est ce que finit par faire Paul : « En fait, j'avais un ami français avec qui j'avais une relation. Et donc c'est lui qui m'a aidé à quitter le pays, [...] parce qu'on n'allait pas me donner l'autorisation de quitter le pays. Donc il a payé la formation et j'ai eu le visa pour venir. » (Entretien réalisé en juillet 2020 à Paris) Son parcours universitaire et sa situation professionnelle dans une organisation non gouvernementale (ONG) internationale lui permettent de justifier de participer à une formation.

On repère également la manière dont ses ressources sociales, en l'occurrence LGBT+, permettent de suppléer des ressources économiques insuffisantes pour financer la formation. À l'inverse, Baptiste (enquête 3), 29 ans, qui travaille pour une ONG européenne dans un pays d'Afrique francophone, témoigne

d'une facilité déconcertante : « Je suis juste allé faire un dépôt de visa un mercredi, le vendredi on me l'a donné, quoi ! » (Entretien réalisé en région toulousaine, été 2022) Il n'a rencontré aucune difficulté pour obtenir un visa de court séjour en lien avec ses activités professionnelles. Tandis qu'Omran accumule les refus malgré ses tentatives d'adaptation discursive, et que Paul essuie deux refus avant de mobiliser des ressources relationnelles externes, Baptiste traverse l'épreuve consulaire en deux jours sans obstacle apparent. Cette différence temporelle, deux jours contre un an, révèle une hiérarchisation systémique des demandes selon les affiliations professionnelles des candidat·es. Cette facilité d'accès au territoire français s'avère cruciale pour la suite, puisque Baptiste peut ainsi maintenir la dissociation entre identité sexuelle et statut migratoire, luxe administratif inaccessible à ceux et celles contraint·es à l'irrégularité puis à s'orienter vers la demande de protection internationale. L'inégalité consulaire initiale se mue ainsi en stratification durable des trajectoires migratoires LGBT+.

L'écart des ressources socioéconomiques joue un rôle majeur dans cette stratification. Pour les enquêté·es disposant uniquement de ressources économiques, il reste possible d'avoir recours à des passeurs·euses lorsqu'aucune caractéristique ne peut être mise en évidence pour justifier un départ auprès de l'ambassade. Cette option expose, au moins un temps à l'arrivée, au statut d'irrégulier·ère. L'effet des ressources économiques se manifeste également chez les personnes qui empruntent des voies d'immigration régulières, voire privilégiées – comme c'est le cas des gays chinois dans l'enquête 2. Elles peuvent faire appel à des spécialistes de ce que Xiang et Lindquist (2014) appellent l'« infrastructure migratoire » afin de les accompagner dans les procédures, à l'image de l'intermédiaire mobilisé par Romain, gay chinois de 35 ans, aujourd'hui migrant qualifié et résident permanent :

J'ai étudié le français en cours du soir pendant deux ans dans un établissement privé en Chine, ce qui m'a permis d'atteindre le niveau B2 avant mon arrivée en France. Avec l'aide d'un agent, j'ai obtenu un visa étudiant dans le cadre d'un programme à Grenoble, mis en place entre une université française et une agence chinoise. (Entretien réalisé le 22 avril 2021 via Google Meet)

Plusieurs expliquent avoir eu recours à un « agent intermédiaire » qui les a aidés à atteindre le niveau de français requis (B2 ou C1), à postuler aux programmes d'étude souhaités et à préparer l'entretien avec Campus France.

Cette préparation consiste notamment à mettre en avant leur volonté de retourner en Chine à l'issue de leurs études, bien que certains restent finalement en France pour travailler pendant quelque temps ou pour s'y installer. Le recours à ce type de service payant (jusqu'à plusieurs milliers d'euros) se retrouve aussi à la fin des études, lors de la transition complexe du statut d'étudiant·e à celui d'auto-entrepreneur·euse.

Ces démarches – qu'elles soient officielles ou informelles, avec ou sans relais – conditionnent l'accès au visa de court séjour, préalable souvent incontournable à un départ par voie aérienne directe. Face à ces exigences, certain·es, comme Hamidou, n'essayent même pas cette voie : « Je suis venu par la Tunisie [...] J'ai pris avion, bateau. Pour avoir le visa [...] ça va prendre trop de temps, quoi. » (Entretien réalisé en région parisienne, été 2022) Hamidou opte donc pour le transit tunisien et la traversée maritime, transformant l'obstacle institutionnel en détour géographique coûteux et risqué. Cette bifurcation initiale scelle ses possibilités ultérieures, puisque Hamidou, du fait de son entrée irrégulière, se trouve orienté vers l'asile et ne peut plus dissocier identité sexuelle et statut migratoire, contrairement aux enquêtés des cas exposés précédemment. Ces situations d'évitement ou d'échec de la demande de visa sont également récurrentes dans l'enquête 1. La capacité à réaliser ces démarches dépend des ressources scolaires, économiques et sociales qui, lorsqu'elles sont importantes, favorisent également l'anticipation de la migration et la capacité à temporiser dans les cas où le départ du pays d'origine devient impératif. L'absence ou le faible nombre d'ami·es informé·es de l'homosexualité et capables d'héberger temporairement, d'aider à payer une partie du départ ou à trouver un motif valable sont autant d'éléments qui conduisent à précipiter le départ et orientent les individus vers des migrations indirectes, souvent par voie terrestre et maritime.

L'entrée dans l'espace Schengen sans visa expose les ressortissants non communautaires à l'obligation de demander l'asile sous peine d'expulsion, contraignant très fortement les possibilités. Or, le règlement Dublin III prévoit que le pays d'entrée dans l'espace Schengen est responsable de l'instruction de la demande d'asile. Pour que la demande soit instruite par un autre pays, preuve doit être faite d'un maintien sur le territoire du pays en question pendant au moins 18 mois, en situation irrégulière. Les personnes arrivées par voie aérienne directe, même avec de faux documents, ou qui n'ont pas été interceptées par les autorités des pays de l'espace Schengen avant l'arrivée en France peuvent directement initier leur procédure de demande d'asile.

Le statut de réfugié·e est généralement davantage recherché, et plus urgentement, par les personnes en situation irrégulière. Si l'asile peut aussi être sollicité par les personnes qui bénéficient d'un visa étudiant ou de travail, c'est moins souvent le cas avant l'échéance de ce dernier. Dans les décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, les exilé·es privilégiaient les titres de séjour pour le travail, plus facile à obtenir, à l'asile (Spire, 2004). Malgré un réinvestissement de l'asile depuis les années 1970-80 suivant la forte réduction de l'immigration professionnelle et du regroupement familial (Fassin et Kobelinsky, 2012), cette tendance semble persister pour les personnes arrivées en France avec un visa étudiant ou de travail. Celles-ci peuvent exercer une certaine agentivité face aux politiques migratoires en s'efforçant de conserver un statut plus favorable (comme les diplômés chinois décrits précédemment). Les autres sont contraintes de recourir à l'asile pour éviter d'être en situation irrégulière ou justifier un certain temps passé sur le territoire, et de présenter des fiches de paie pour prétendre à un titre de séjour pour le travail, par exemple. Cette seconde option est souvent tentée suite à un premier refus par les débouté·es du droit d'asile de l'enquête 1.

Si la détermination sociale des trajectoires migratoires a été identifiée chez les demandeurs·euses d'asile (Chossière, 2022b; Bouchet-Mayer, 2023) et d'autres statuts spécifiques, notre analyse montre que le régime migratoire français agit comme un dispositif de tri social qui reproduit et accentue les hiérarchies préexistantes. Ce processus s'articule autour de trois mécanismes interconnectés. D'abord, l'accès différentiel aux visas selon les ressources transforme les inégalités sociales d'origine en inégalités d'entrée sur le territoire. Ensuite, cette bifurcation initiale, fortement marquée par l'origine sociale, détermine les conversions statutaires possibles. Enfin, les statuts obtenus conditionnent à leur tour les marges de dissociation entre identité sexuelle et reconnaissance administrative, pérennisant de facto les avantages des mieux doté·es. Cette logique met ainsi en évidence que les catégories administratives, apparemment purement techniques, constituent bel et bien des mécanismes de stratification sociale qui façonnent durablement les parcours individuels. Dans ce cadre, l'agentivité des personnes LGBT+ demeure contrainte par leurs ressources initiales. L'analyse diachronique des trajectoires révèle des dispositions inégales en fonction des ressources qui tendent à élargir ou restreindre le champ des catégorisations possibles, laissant une place variable à l'agentivité et à la négociation.

Le poids des catégories administratives sur les expériences de vie des personnes LGBT+ en mouvement

Les statuts administratifs ne définissent pas seulement un droit au séjour : ils façonnent aussi l'accès aux ressources matérielles, aux relations sociales et aux conditions minimales de bien-être. Leur hiérarchisation se construit en grande partie dans l'expérience migratoire en raison d'écarts importants en termes de droits, de conditions matérielles de subsistance et de possibilités d'agir. Le parcours d'Aïssatou (enquête 3) illustre précisément ce processus de vulnérabilisation par le statut. Âgée de 33 ans, elle a quitté un pays d'Afrique de l'Ouest où sa non-hétérosexualité la plaçait en insécurité. Arrivée en France avec un visa touristique, elle a engagé seule une demande d'asile, rejetée au moment de l'enquête, et attendait l'examen de son recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), cette fois accompagnée par une association pour migrant·es LGBT+. Or, son statut de déboutée en attente de recours l'excluait directement des protections sociales ordinaires :

J'ai aucune couverture santé jusqu'à là [...]. Quand je suis pas bien, je prends du Doliprane [...] jusqu'à ce que mon mal passe [...]. J'espère avoir la CSS, la complémentaire santé sociale. J'ai demandé cela. Donc j'espère que d'ici là j'aurai le papier. (Entretien réalisé en région toulousaine, été 2022)

Cette situation révèle les effets concrets de l'absence de statut pérenne : l'accès aux soins les plus élémentaires reste assujéti à l'obtention d'un droit encore incertain. Cette précarité statutaire contraste avec les trajectoires de jeunes gays chinois titulaires d'un titre de séjour stable, bien que temporaire, qui assure un accès facilité à la santé, y compris à la santé sexuelle (Chen, 2023), ou encore avec celles de personnes reconnues réfugiées. Le cas d'Aïssatou témoigne d'un mécanisme de gouvernement par la précarité qui s'étend à l'ensemble des conditions d'existence, notamment l'accès au logement. Face à ces exclusions multiples, l'insertion d'Aïssatou dans une association LGBT+ devient vitale en l'absence de dispositifs publics réellement accessibles.

Dans ce contexte de précarité administrativement imposée, la survie des « sans-papiers » dépend fréquemment des « solidarités communautaires », par exemple pour l'hébergement, ce qui s'accompagne souvent de travail domestique non rémunéré, comme l'explique Omran (enquête 1) :

C'est vrai que je cuisine pour eux, je nettoie tout, je fais tout, tout, tout le travail de la maison, mais je pense que ça ne suffit pas, quoi.

Il me faut quelque chose pour l'aider, quoi, parce que tu sais, c'est dur quand même. C'est dur d'entretenir un autre, quoi. (Entretien réalisé en juin 2021 à Paris)

Ces contreparties peuvent aussi être financières, et la solidarité réside dans le fait d'accepter de partager un appartement qui n'est pas dimensionné pour accueillir une personne supplémentaire ou dans la sous-location d'un bien n'impliquant pas les garanties locatives habituelles (Amar, 2018). Elle peut aussi s'exprimer par une aide à trouver des sources complémentaires de revenus par le travail non déclaré ou illégalement occupé. Ces modes informels de subsistance forcent à une constante maîtrise des espaces et conditions de révélation et dissimulation de l'orientation sexuelle (Koko, Monro et Smith, 2018; Stella, 2023; Wimark, 2021). Le statut de « sans-papiers », exposant particulièrement à ce type de dépendances, est occupé par défaut avec l'espoir d'obtenir un autre statut permettant de sortir de l'irrégularité.

Le gouvernement par la précarité ne se limite pas aux débouté-es. Le statut de demandeur·euse d'asile révèle la même logique paradoxale, dans la mesure où il régularise la situation sur le territoire tout en maintenant l'exclusion économique et sociale, par exemple par l'interdiction de travailler. Cette contradiction institutionnelle fait reposer entièrement la survie des demandeur·euses d'asile sur les allocations publiques et le secteur associatif. L'allocation pour demandeur·euse d'asile (ADA) s'élève à 204 euros par mois, ou 426 euros pour les deux tiers de demandeur·euses d'asile victimes du sous-dimensionnement du dispositif national d'accueil (DNA). Ces montants dérisoires transforment la survie quotidienne en parcours du combattant, comme le souligne Baptiste (enquête 3) : « L'ADA, 204 euros... comparé à Super U, là-bas, ils sont un peu chers. [...] On fait la rallonge avec les Restos du Cœur. » Pour les plus précaires – notamment ceux et celles entré-es par un autre pays de l'espace Schengen ou passé-es par l'irrégularité –, aucune allocation n'est accordée, ce qui les soumet à une dépendance totale à l'égard des associations, d'autrui ou de l'économie informelle. Cette architecture de la précarité crée un double assujettissement, à la fois envers l'État pour le statut et envers les garant·es des solutions de survie.

Si la reconnaissance du statut de réfugié·e peut rompre cette spirale en accordant un titre de séjour de dix ans et des droits quasi citoyens (à l'exception du vote), elle ne garantit cependant pas la sortie de la précarité (Tcholakova, 2016). Cette incertitude explique pourquoi les visas de travail ou d'études, malgré leur impermanence, restent préférés par ceux et celles qui peuvent

s’y maintenir, car ils évitent l’exposition à ce régime de dépendance organisée. Les personnes mieux nanties économiquement, socialement et culturellement hiérarchisent aussi les catégories migratoires en fonction des représentations sociales associées à ces statuts. Cai Chen (enquête 2) observe chez les migrants gays chinois que la « migration par le mariage » (Fresnoza-Flot et Ricordeau, 2013; Le Bail, Lieber et Ricordeau, 2018), entraîne une remise en doute de la « pureté » de l’amour et de l’« authenticité » du mariage, tant par les agents d’immigration que par la société (Maskens, 2013), ce qui rend cette option de régularisation socialement stigmatisante et moins désirable (voir aussi Salcedo Robledo, 2013). On le lit dans cet extrait d’entretien avec François, gay chinois de 38 ans, naturalisé français :

Je suis particulièrement « envieux » qu’ils puissent abaisser leur estime de soi à un niveau aussi bas. J’ai beaucoup d’amis comme ça [mariés à des Français souvent plus âgés]. Je ne peux pas le faire juste parce que l’autre gars m’aide à obtenir ma carte de résident et qu’ensuite je passe un tel accord avec lui. (Entretien réalisé le 26 mars 2021 via WeChat)

De manière similaire, les enquêtés chinois en couple avec un Français insistent souvent sur le fait que leur droit au séjour permanent est obtenu « par [leurs] propres efforts ». D’autres considèrent néanmoins le mariage ou le pacte civil de solidarité (Pacs) comme un « plan B » dans le cas où l’obtention d’un emploi leur permettant de rester en France s’avère difficile et à condition qu’ils trouvent l’amour.

Les catégorisations migratoires pèsent aussi sur les expressions identitaires possibles. Les moins doté·es en ressources éducatives, économiques ou sociales, qui sont plus susceptibles d’avoir rencontré des difficultés de déplacement international, sont davantage orienté·es vers l’asile ou en situation irrégulière. Ces statuts les placent dans des situations difficiles marquées par une importante dépendance à l’égard des communautés migrantes ou diasporiques pour survivre de relations non contractualisées qui nécessitent souvent la dissimulation de l’OSIG minoritaire en vue de leur préservation (Chossière, 2022a; Stella, 2023). Cette dissimulation passe aussi, pour un certain nombre, par l’évitement des lieux d’homosociabilité, compliquant ainsi la préparation aux épreuves de l’asile pour les personnes concernées. Les catégorisations plus favorables en termes de conditions d’existence et de survie contraignent d’autant moins les personnes – souvent mieux dotées en ressources éducatives, économiques et sociales – dans l’expression de leur OSIG.

L'inégalité inhérente aux catégories administratives renforce, d'une part, la hiérarchisation intracommunautaire et expose à des situations de discrimination et de domination. Elle alimente, d'autre part, des préjugés extracommunautaires, notamment en hiérarchisant le désir interracial au sein des communautés LGBT+ (voir par exemple Jahjah, 2022). Cet effet apparaît clairement chez les migrants gays chinois (enquête 2) bénéficiant d'une certaine stabilité économique (souvent grâce au soutien familial) et administrative, liée à un statut régulier. En effet, certains associent les personnes perçues comme arabes ou noires rencontrées sur les applications de rencontres gays à des statuts précaires, tels que ceux de réfugié·es ou de demandeur·euses d'asile, ainsi qu'aux classes populaires moins diplômées, les considérant dès lors moins désirables que les personnes blanches. Toutefois, cette hiérarchisation du désir ne se limite pas aux étranger·ères, car les personnes noires originaires d'outre-mer, bien que citoyennes françaises, subissent elles aussi des discriminations raciales, tant dans la société française métropolitaine que dans les communautés LGBT+ (Trawalé, 2017). Ainsi, qu'il s'agisse de migrant·es ou de citoyen·nes français·es, la précarité administrative – réelle ou supposée – se trouve convertie en marqueur d'indésirabilité dans les rapports intimes. Ces catégorisations différentielles et les représentations associées façonnent les hiérarchies du désir en distribuant inégalement les conditions de l'autonomie relationnelle. Elles produisent une vulnérabilité particulière, car les personnes LGBT+ concernées ou assimilées aux statuts les plus précaires se trouvent exposées à des formes spécifiques de prédation, dans la mesure où leur dépendance matérielle les rend plus sensibles aux stratégies d'attraction fondées sur le dénuement. Cette dynamique apparaît clairement dans le témoignage de Gaël (enquête 3), 36 ans, émigré d'un pays d'Afrique francophone depuis quelques mois, qui décrit sa relation avec un Français récemment rencontré sur Internet :

Moi, je n'ai rien, je n'ai pas de télé, je n'ai rien. Tu sais ça, hein ! [...]
Il m'appelle, il me dit, ah, que lui, il a payé la PS5. Pour déposer à la maison; quand je viendrais chez lui, je viendrais jouer. [...] Il dit, ah non, que ça, là, ça va me pousser à vite venir m'installer chez lui. [...] Parce que je suis dans une situation vulnérable, tu vas utiliser des objets pour m'attirer avec toi. (Entretien réalisé en région toulousaine, été 2022)

L'incertitude statutaire produit une angoisse profonde, nourrie par l'impossibilité d'anticiper l'avenir et par la menace constante de l'expulsion, qui favorise les situations de dépendance et contraint la capacité à consentir librement.

Ces trajectoires révèlent que les catégories administratives ne se limitent pas à organiser les flux migratoires, puisqu'elles conditionnent directement les ressources matérielles, la possibilité de travailler et l'accès aux solidarités de proximité. Cette précarité imposée par l'État détermine les marges de manœuvre des personnes et alimente, de ce fait, des hiérarchies à la fois au sein des communautés LGBT+ et dans leurs relations avec l'extérieur. Le statut administratif apparaît ainsi comme un pivot des inégalités économiques et raciales, mais aussi comme un facteur décisif de la vulnérabilité dans les relations intimes.

Conclusion

À partir de la triangulation de trois enquêtes empiriques, cet article s'inscrit dans le « tournant réflexif » des études sur les migrations en analysant, dans une approche situationnelle et contextuelle, les effets des catégories migratoires sur les trajectoires des personnes désignées et les stratégies qu'elles déploient dans un champ des possibles socialement contraint. Plutôt que de partir des catégories administratives préétablies, ou de reproduire la « pensée d'État » (Sayad, 1999), il se centre sur les expériences vécues et travaille à l'articulation constante de la race, de la classe et du statut administratif tout en mettant à l'épreuve les catégories employées par les chercheur·euses mêmes.

Un premier constat tient à la diversité des statuts occupés par les personnes LGBT+, qui ne sont pas exclusivement cantonnées à la demande d'asile fondée sur l'OSIG largement étudiée, mais circulent entre des positions variées et évolutives. Le défi est donc de produire une connaissance englobant l'ensemble des personnes LGBT+ en mouvement, comprenant à la fois les migrant·es internes, mais aussi les demandeur·euses d'asile pour OSIG et les titulaires d'autres statuts. Cette dénomination permet ainsi d'éviter des catégories réductrices telles que « migrant·es » ou « né·es à l'étranger », qui risquent de reproduire les logiques de catégorisation étatique.

Deuxièmement, la distribution entre ces statuts obéit à une logique de désirabilité socialement déterminée. Les régimes de contrôle migratoire ne se bornent pas à organiser la circulation, car ils trient, classent et hiérarchisent les trajectoires en fonction des ressources mobilisables, des motifs reconnus et des formes de conformité attendues. Cette approche révèle comment les dispositifs de catégorisation opèrent comme des technologies de tri social. Malgré ces contraintes, les personnes LGBT+ en mouvement

exercent leur agentivité en mobilisant des ressources diverses – migratoires, matérielles ou immatérielles, propres ou partagées – pour obtenir un statut jugé plus favorable.

Troisièmement, l'inégale répartition des statuts et la capacité variable à répondre aux attentes institutionnelles renforcent les écarts initiaux et affectent toutes les dimensions de l'expérience, allant des conditions matérielles d'existence à la vie affective. L'approche intersectionnelle montre que ces inégalités ne s'additionnent pas mais se co-constituent et se renforcent les unes les autres. Les catégories n'apparaissent dès lors plus comme des entités figées mais plutôt comme un processus dynamique et contestable qui pèse sur l'ensemble de l'expérience migratoire (Martiniello et Simon, 2005; Lepoutre et Malogne-Fer, 2022). En permanence, les personnes négocient avec ces assignations catégorielles, même si cette capacité reste conditionnée par leurs ressources.

Dans son ensemble, l'article met en lumière, d'une part, la pertinence d'une approche situationnelle et contextuelle qui renouvelle méthodologiquement l'analyse comparative des expériences vécues par les personnes LGBT+ en mouvement et des multiples catégories migratoires qu'elles sollicitent, se voient attribuer, subissent ou traversent. D'autre part, il révèle la diversité et les inégalités inhérentes aux trajectoires LGBT+ en mouvement vers la France hexagonale, issues de contextes géographiques, sociaux et raciaux multiples. Cette approche attentive aux contextes sociolégaux et aux situations vécues par des personnes confrontées à divers statuts administratifs permet de considérer les catégories migratoires comme le produit d'un construit à la fois juridique et social qui dépasse le cas des personnes LGBT+ pour éclairer les mécanismes généraux de stratification sociale. Elle contribue à (re)politiser des processus contestables et contestés de catégorisations (Bialas, Lukate et Vertovec, 2025). Le croisement de différents terrains permet de dépasser les restrictions méthodologiques qui enferment l'analyse dans une seule entrée (statut, race ou origine) et examine la tension entre outils analytiques et réalités empiriques (Brubaker, 2013).

Nous avons ainsi développé une analyse attentive aux effets réciproques des ressources individuelles et du statut migratoire sur les expériences de vie. Enfin, les catégories migratoires s'entrelacent et interagissent constamment avec d'autres marques de différenciation, telles que la race, la classe, le genre et la sexualité. Si des éléments relatifs à la race apparaissent ponctuellement, le

prochain défi sera d’approfondir leur articulation avec les autres composantes. Les recherches futures gagneraient à systématiser l’approche situationnelle et à promouvoir une véritable approche intersectionnelle, articulant race, classe, genre et sexualité dans l’analyse des politiques migratoires et processus de catégorisation associés. L’enjeu est de transformer ces catégories d’analyse en outils pour comprendre les rapports de pouvoir, plutôt qu’en simples instruments de description des identités multiples. Une telle perspective ouvrirait la voie à une critique plus radicale des dispositifs de catégorisation, envisagés comme des technologies de reproduction des hiérarchies et inégalités socioraciales jusque dans les conditions d’accès à la citoyenneté.

Bibliographie

- Amar, Marianne. 2018. «Habiter en exil», *Hommes & migrations*, 1323 : 55-66.
- Awondo, Patrick. 2011. «Identifications homosexuelles, construction identitaire et tensions postcoloniales entre le Cameroun et la France», *L'espace politique*, 13. <<https://doi.org/10.4000/espacepolitique.1818>>
- Awondo, Patrick. 2020. *Le sexe et ses doubles : (homo)sexualités en postcolonie*. Lyon, ENS Éditions.
- Bialas, Ulrike, Johanna M. Lukate et Steven Vertovec. 2025. «Contested Categories in the Context of International Migration: Introduction to the Special Issue», *Ethnic and Racial Studies*, 48, 4 : 695-717.
- Borrillo, Daniel, Manuela Salcedo et Shira Havkin. 2020. *Les demandes d’asile en raison de l’orientation sexuelle : comment prouver l’intime ?* Paris, Défenseur des droits.
- Bouchet-Mayer, Cyriac. 2023. *Devenir demandeur d’asile au motif de l’orientation sexuelle et préserver sa santé sexuelle : le poids des dispositions et assignations sociales dans les carrières migratoires et homosexuelles*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Montpellier 3 Paul Valéry.
- Bouchet-Mayer, Cyriac et Sylvain Ferez. 2024. «Cross-Effects of Cultural and Gay Capitals in Access to Refugee Status on the Grounds of SOGI in France: Study of the Formal and Informal Preparations of West African Men for Asylum Trials», *Journal of Refugee Studies*, 37, 3 : 734-749.
- Brubaker, Rogers. 2013. «Categories of Analysis and Categories of Practice: A Note on the Study of Muslims in European Countries of Immigration», *Ethnic and Racial Studies*, 36, 1 : 1-8.
- Bruneteaux, Patrick. 2018. «Ethnographie et lien social. Pratique et éthique de la recherche auprès des résidents des foyers d’urgence», *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 140, 1 : 39-89.
- Camminga, B et John Marnell (dir). 2022. *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*. New York, Zed Books.

Cantú, Lionel. 2009. *The Sexuality of Migration: Border Crossings and Mexican Immigrant Men*, édité à titre posthume par Nancy A. Naples et Salvador Vidal-Ortiz. New York, New York University Press.

Carrillo, Héctor. 2017. *Pathways of Desire: The Sexual Migration of Mexican Gay Men*. Chicago, University of Chicago Press.

Célestine, Audrey. 2013. «Mobilisations et identité chez les Antillais en France : le choix de la différenciation», *Revue Asylon(s)*, 8. <<http://www.reseau-terra.eu/article946.html>>. Page consultée le 21 octobre 2025.

Cesaro, Sara. 2021. «The (Micro-)Politics of Support for LGBT Asylum Seekers in France», dans Richard C. M. Mole (dir.). *Queer Migration and Asylum in Europe*. Londres, UCL Press : 216-237.

Chen, Cai. 2023. «Migration et (re)socialisation sexuelle. Le cas des jeunes migrants homosexuels chinois en France», *Migrations société*, 192 : 131-145.

Chen, Cai. 2025. «"Je veux obtenir mon diplôme et avoir une relation gay". Aspirations des gays chinois en mobilité pour études en France», *e-Migrinter*, 25. <<https://doi.org/10.4000/13r39>>.

Chossière, Florent. 2021. «Refugeeness, Sexuality, and Gender: Spatialized Lived Experiences of Intersectionality by Queer Asylum Seekers and Refugees in Paris», *Frontiers in Human Dynamics*, 3. <<https://doi.org/10.3389/fhumd.2021.634009>>.

Chossière, Florent. 2022a. «Debunking the Liberation Narrative: Rethinking Queer Migration and Asylum to France», dans B Camminga et John Marnell (dir.). *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*. New York, Zed Books : 221-237.

Chossière, Florent. 2022b. *Minorités sexuelles et de genre en exil : l'expérience minoritaire à l'épreuve de la migration et de la demande d'asile en France*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est et Université Gustave Eiffel.

Chossière, Florent. 2025. «"I Knew about Political Asylum, But Not about Asylum for Gay People": How Queer Exiles Come to Apply (Or Not) for SOGI Asylum in France», *Journal of Refugee Studies*. <<https://doi.org/10.1093/jrs/feaf003>>.

Cosquer, Claire, Saba A. Le Renard et Myriam Paris. 2022. «Devenir "métrô" : ce que les migrations vers les outre-mer font à la blancheur», *Critique internationale*, 95 : 10-19.

Dahinden, Janine, Carolin Fischer et Joanna Menet. 2021. «Knowledge Production, Reflexivity, and the Use of Categories in Migration Studies: Tackling Challenges in the Field», *Ethnic and Racial Studies*, 44, 4 : 535-554.

Dupont, Juliette. 2021. «Des visas Schengen à la carte ? Les inégalités au sein du régime européen des visas de court séjour», *Migrations société*, 186 : 29-42.

Dupont, Juliette. 2025. *La politique des visas : filtrer les mobilités internationales en Chine et en Algérie*. Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

Fassin, Didier et Carolina Kobelinsky. 2012. «Comment on juge l'asile : l'institution comme agent moral», *Revue française de sociologie*, 53 : 657-688.

Fresnoza-Flot, Asuncion et Gwenola Ricordeau. 2013. «Migrations, amours et mariages : parcours de femmes philippines mariées à des hommes français», *Migrations société*, 145 : 137-152.

Giametta, Calogero. 2020. «New Asylum Protection Categories and Elusive Filtering Devices: The Case of "Queer asylum" in France and the UK», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46, 1 : 142-157.

Glick Schiller, Nina et Noel B. Salazar. 2013. «Regimes of Mobility Across the Globe», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39, 2 : 183-200.

Hamila, Ahmed. 2022. «Les réfugiés LGBTI : l'émergence d'une nouvelle catégorie d'action publique en France et au Royaume-Uni», *Gouvernement et action publique*, 11, 1 : 131-158.

Hamila, Ahmed. 2024. «The Construction of "LGBTI Refugees" in France: The Paradox of Protection and Restriction», *French Politics*, 22, 4 : 273-295.

Hamila, Ahmed. 2025. *Sortir du placard, entrer en Europe : la fabrique des réfugiés LGBTI en Belgique, en France et au Royaume-Uni*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Jahjah, Marc. 2022. «"T'es intelligent pour un arabe !" Auto-ethnographie d'un corps colonisé : une épistémologie du mezzé libanais», *Itinéraires*, 2021, 3. <<https://doi.org/10.4000/itineraires.11748>>.

Kam, Lucetta Y. L. 2020. «Coming Out and Going Abroad: The *Chuguo* Mobility of Queer Women in China», *Journal of Lesbian Studies*, 24, 2 : 126-139.

Kobelinsky, Carolina. 2012. «L'asile gay : jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile», *Droit et société*, 82, 3 : 583-601.

Koko, Guillaïn, Surya Monro et Kate Smith. 2018. «Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer (LGBTQ) Forced Migrants and Asylum Seekers», dans Zethu Matebeni, Surya Monro et Vasu Reddy (dir.). *Queer in Africa: LGBTQI Identities, Citizenship, and Activism*. Londres, Routledge : 158-177.

Le Bail, Hélène, Marylène Lieber et Gwenola Ricordeau. 2018. «Migrations par le mariage et intimités transnationales : introduction», *Cahiers du genre*, 64 : 5-18.

Le Courant, Stefan. 2022. *Vivre sous la menace : les sans-papiers et l'État*. Paris, Éditions du Seuil.

Lemercier, Élise, Valelia Muni Toke et Élise Palomares. 2014. «Les outre-mer français : regards ethnographiques sur une catégorie politique», *Terrains & travaux*, 24 : 5-38.

Lepoutre, Lucie et Gwendoline Malogne-Fer. 2022. «Comment penser les catégories de la migration : approche réflexive et enjeux méthodologiques», *Migrations société*, 189 : 13-24.

Levitt, Peggy. 2012. «What's Wrong with Migration Scholarship? A Critique and a Way Forward», *Identities*, 19, 4 : 493-500.

Lévy, Florence et Marylène Lieber. 2009. «La sexualité comme ressource migratoire : les Chinoises du Nord à Paris», *Revue française de sociologie*, 50, 4 : 719-746.

Li, Yong. 2020. «Le paradoxe de la mobilité : les évaluations subjectives des trajectoires postuniversitaires des diplômés chinois en France», *Migrations société*, 180 : 97-112.

Luibhéid, Eithne. 2008. «Queer/Migration: An Unruly Body of Scholarship», *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 14, 2-3 : 169-190.

Luibhéid, Eithne et Karma R. Chávez (dir.). 2020. *Queer and Trans Migrations: Dynamics of Illegalization, Detention, and Deportation*. Urbana, University of Illinois Press.

Manalansan IV, Martin F. 2006. «Queer Intersections: Sexuality and Gender in Migration Studies», *International Migration Review*, 40, 1 : 224-249.

Martiniello, Marco et Patrick Simon. 2005. «Les enjeux de la catégorisation : rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires», *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 2 : 7-18.

Maskens, Maïté. 2013. «L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage (Belgique, France, Suisse et Italie)», *Migrations société*, 150 : 41-60.

McGhee, Derek. 2001. *Homosexuality, Law and Resistance*. Londres, Routledge.

Mole, Richard C. M. (dir.) 2021. *Queer Migration and Asylum in Europe*. Londres, UCL Press.

Palich, Romain, Alison J. Rodger, Emily Jay Nicholls, Talen Wright, Phil Samba, Isaac Yen-Hao Chu, Fiona M. Burns, Peter Weatherburn, Roy Trevelion, Leanne McCabe et T. Charles Witzel. 2024. «Experiences with Health Care Services and HIV Testing after Sexual Assault in Cisgender Gay, Bisexual and Other Men Who Have Sex with Men and Transgender People», *HIV Medicine*, 25, 6 : 746-753.

Perfors Barradas, Gerardo. 2021. *Intersectionnalité et Migration : Trajectoires de Mexicains de classe moyenne aux sexualités non normatives à Paris*. Thèse de doctorat en géographie politique, culturelle et historique, Sorbonne Université.

Salcedo Robledo, Manuela. 2013. «Couples binationaux de même sexe : politique de soupçon, normalisation et rapports de pouvoir», *Migrations société*, 150 : 95-108.

Sayad, Abdelmalek. 1999. «Immigration et "pensée d'État" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129 : 5-14.

Spire, Alexis. 2004. «Les réfugiés, une main-d'œuvre à part ? Conditions de séjour et d'emploi, France, 1945-1975 », *Revue européenne des migrations internationales*, 20, 2 : 13-38.

Stella, Francesca, Moya Flynn et Anna Gawlewicz. 2018. «Unpacking the Meanings of a "Normal Life" among Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Eastern European Migrants in Scotland », *Central and Eastern European Migration Review*, 7, 1 : 55-72.

Stella, Noemi. 2023. «Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé-es LGB en Île-de-France », *Populations vulnérables*, 9. <<https://doi.org/10.4000/popvuln.4382>>.

Stielike, Laura, Philipp Schäfer, Maurice Stierl et Inken Bartels. 2024. «The Moral Economies of Reflexive Migration Studies », *Migration Studies*, 12, 3 : mnae021. <<https://doi.org/10.1093/migration/mnae021>>.

Stoler, Ann Laura. 2016. *Duress: Imperial Durabilities in Our Times*. Durham, Duke University Press.

Tcholakova, Alben. 2016. «Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique. L'exemple des réfugié.e.s en France », *Sociologie*, 7, 1. <<http://journals.openedition.org/sociologie/2712>>. Page consultée le 21 octobre 2025.

Trawalé, Damien. 2017. «Être interpellé en tant que gay noir dans la France contemporaine. Tensions subjectives et hiérarchisations identificatoires », *Les cahiers du CEDREF*, 21 : 103-129.

Trawalé, Damien et Christian Poirer. 2017. «Black Gay Paris: From Invisibilization to the Difficult Alliance of Black and Gay Politics », *African and Black Diaspora*, 10, 1 : 47-58.

Wimark, Thomas. 2021. «Homemaking and Perpetual Liminality among Queer Refugees », *Social & Cultural Geography*, 22, 5 : 647-665.

Xiang, Biao et Johan Lindquist. 2014. «Migration Infrastructure », *International Migration Review*, 48, SI : 122-148.

Xiang, Biao et Wei Shen. 2009. «International Student Migration and Social Stratification in China », *International Journal of Educational Development*, 29, 5 : 513-522.

Notes

- ¹ La délimitation de la population d'étude s'explique par la volonté de cette recherche doctorale d'observer la manière dont les trajectoires et contextes immédiats de vie pèsent sur la surexposition au VIH des hommes gays nés à l'étranger (Palich *et al.*, 2024) et leurs pratiques préventives.
- ² L'étude portait exclusivement sur les hommes gays et visait à comprendre les spécificités de leurs expériences migratoires, notamment les effets de la migration sur leur santé sexuelle et les contraintes auxquelles ils sont confrontés, en particulier celles liées aux normes sociales genrées fortement ancrées dans le familialisme confucéen.
- ³ Parmi les 70 personnes interviewées figurent d'une part 31 *professionnel·les* des secteurs médico-sociaux, et d'autre part 39 *individus* de plus de 18 ans, auto- ou hétéro-identifiés comme noirs, nés en Hexagone (n = 5), outre-mer (n = 4), en Afrique (n = 29) ou dans les Caraïbes étrangères (n = 1). Les *professionnel·les* ont été interrogé·es sur leurs observations et leurs pratiques auprès des usager·ères, en particulier perçu·es comme « noir·es »; les *individus* ont été interrogés sur leurs connaissances et opinions concernant le VIH, le sida et les personnes séropositives, mais aussi sur leurs propres conditions de vie, environnement relationnel, état de santé perçu et contextes de recours aux soins.
- ⁴ Les observations ont été réalisées dans le cadre, d'une part, des actions de dépistage des VIH, VHC et VHB par test rapide d'orientation diagnostique menées par les médiateur·trices de l'association communautaire Afrique Avenir en région parisienne, et d'autre part, de consultations en service de maladies infectieuses dans un hôpital public de la même agglomération.
- ⁵ Voir Lemerrier, Muni Toke et Palomares (2014) sur la catégorie « outre-mer » et Cosquer, Le Renard et Paris (2022) sur la racialisation et les migrations entre la France hexagonale et les « vieilles colonies ».